

JEAN-PIERRE, QUAND L'APTITUDE EST FACTEUR DE CONSTRUCTION DE SANTÉ

J' ai fait la connaissance de Jean-Pierre l'année de ses trente ans en 1981. Il postulait alors pour un emploi à temps partiel de conducteur d'autocar.

Son dossier avait été ouvert en 1967, l'année de ses quinze ans ; il entamait alors un apprentissage de menuisier. Puis rien dans son dossier de 1971 à 1981, pas de trace d'exams médicaux. Il aurait tenu un commerce, activité qu'il abandonnera totalement en 1982. Il sera embauché à temps plein en 1985.

Chaque année, je le retrouve en pleine forme, s'adaptant sans problème aux évolutions de l'entreprise et de l'organisation du travail : beaucoup d'excursions à l'étranger pendant plusieurs années, puis de moins en moins d'excursions, du travail de planning, des astreintes à gérer, etc. Aucun problème de santé, et toujours beaucoup de gaieté dans le regard.

En 1999, l'entreprise est rachetée par un groupe, en raison du départ en retraite du propriétaire. On lui propose une promotion, non dénuée de contraintes puisqu'il s'agit d'assurer la responsabilité du groupe pendant les week-ends, c'est-à-dire gérer les aléas ; de la maladie du chauffeur, à la panne ou à l'accident de véhicule, à l'absence d'un excursionniste à l'heure du retour, de l'appel tardif des parents (21 h 30) parce que l'enfant n'est pas rentré de l'école et que la dernière fois qu'il a été vu, c'est en prenant le car, etc.

Cette nouvelle activité lui plaît beaucoup, car sa seule contrainte c'est de passer le week-end dans la région, dans un secteur géographique où son téléphone portable fonctionne. Il apprécie l'autonomie dont il dispose dans ce travail et l'espace de créativité ainsi ouvert.

Un an plus tard, lors de sa visite médicale annuelle, il me dit être très heureux dans ce travail et dans la vie en général et il ajoute : « *Si je suis heureux aujourd'hui, je le dois à deux personnes : Monsieur B..., (l'ancien propriétaire de l'entreprise) et vous !* ». Je suis très surprise, je le regarde interrogative attendant la suite des explications. Le ton est plus

grave qu'à l'accoutumée, il ne s'agit donc pas d'une plaisanterie. Les explications arrivent : « *Oui, Monsieur B..., parce que, bien que sachant ce qu'il m'était arrivé, il m'avait embauché et m'avait donné une chance de retravailler.* » et « *Vous parce que, la première fois que je vous ai vue, en 1981, vous aviez mon dossier, donc vous saviez, et vous m'avez mis APTE.* »

Instant d'émotion, il va se dévêtir derrière le paravent. Je plonge dans le dossier ; visiblement, ma mémoire me joue des tours car je n'ai pas le souvenir d'une quelconque difficulté dans l'histoire de Jean-Pierre. Je ne trouve rien dans les antécédents : si ce n'est mes brèves notes de 1981 – voix enrouée et pas d'antécédent notable –, donc je l'ai interrogé sur les antécédents. Il faut que je sache, car c'est bien la première fois, en vingt ans d'exercice, qu'une décision d'aptitude semble avoir été si bénéfique en terme de santé.

À l'issue de l'examen, je pose la question arguant de ma mémoire défaillante : que s'était-il donc passé vingt ans auparavant ou pendant cette période de 1971 à 1981 ? À l'âge de vingt ans, alors qu'il travaillait sur un toit, Jean-Pierre, alors menuisier charpentier a fait une chute qui lui a valu, un traumatisme crânien avec perte de connaissance, fracture du crâne, coma prolongé, plusieurs mois d'hospitalisation, des traitements antiépileptiques prolongés et une expérience de mort clinique, semble-t-il.

La voix enrouée notée en 1981, révélait sans doute la difficulté du mensonge sur l'absence d'antécédents notables pendant ces dix ans.

Il n'y avait donc rien dans le dossier, mais je ne l'ai pas dit à Jean-Pierre. Je ne peux pas dire aujourd'hui, si connaître tous ces éléments aurait modifié la décision d'aptitude. La seule certitude, c'est que la confiance de l'employeur et du médecin du travail a permis à Jean-Pierre d'explorer l'éventail de ses possibles et de reconstruire sa santé.

Annie DEVEAUX